

POUR CAYEUX... ENSEMBLE !

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°16

MARS - AVRIL 2011



Chères amies, chers amis.

Depuis le rejet par notre conseil municipal du projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles des bas champs du sud de la baie de Somme, de nombreuses critiques ont été exprimées par ailleurs.

Le conseil municipal de Saint-Valery-sur-Somme a émis un avis défavorable car le projet ne présente pas d'études des enjeux sociaux économiques ni de mesures alternatives.

Le conseil municipal de Lanchères a émis un avis défavorable, car le zonage ne correspond pas à la réalité des inondations de 1990 ; il n'est pas tenu compte des ouvrages de protection ; le projet est anti-économique.

Le conseil municipal de Pendé a émis un avis défavorable, et demande que le projet soit révisé car il y a des incohérences entre la carte des aléas et le zonage, il n'est pas tenu compte des ouvrages de protection et des renclôtures, le projet est anti-économique et provoque une perte de valeur importante du foncier bâti et du patrimoine.

La Communauté de communes de la Bresle maritime émet un avis conforme à celui des communes de Ault et de Woignarue ; le projet doit être révisé et tenir compte des exigences locales.

Le président de la chambre d'agriculture de la Somme expose qu'une quinzaine d'exploitations agricoles sont situées dans la zone exposée à la submersion marine et qu'avec l'application du projet, l'outil de production ne pourra plus évoluer, que les installations et les cheptels ne pourront plus s'agrandir, qu'il sera impossible de s'adapter au changement de la réglementation communautaire applicable à la production laitière ; il regrette également que ne soit pas prise en compte la maîtrise du risque d'inondation résultant de l'existence des ouvrages de défense contre la mer.

Le président du syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard est critique sur la démonstration de l'existence des risques d'érosion et de submersion car l'ensemble des interventions humaines ne sont pas prises en compte, la dissipation des volumes d'eau après le retrait de la marée n'a pas été évaluée, la méthodologie logicielle utilisée et les tolérances de précisions ne sont pas clairement présentées. Il est suggéré de cartographier la submersion marine de 1990.

Le président du Conseil Général estime en l'état des informations fournies que le projet de PPRN demande à être revu et complété avant d'être soumis à enquête publique.

Enfin, le 10 janvier 2011, au cours d'une réunion à la mairie, les associations suivantes, l'association syndicale autorisée des Bas-Champs, les amis de Cayeux, l'association de défense des propriétaires de Cayeux-sur-mer, l'association de défense du littoral de Cayeux et Cayeux -Citoyens, ont toutes déclaré le projet actuel de PPRN inacceptable.

Un consensus certain semble donc établi ; nous remercions vivement les associations et les élus qui se sont engagés.

Nous ne contestons pas la nécessité du plan de prévention des risques, mais celui qui est proposé actuellement n'est pas convenable, il serait très préjudiciable aux communes concernées et à l'économie locale s'il était appliqué en l'état ; les conséquences n'ont pas été étudiées.

Ayant sollicité le ministre de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ainsi que le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, nous demandons un sursis à exécution afin que les objections exprimées soient prises en compte dans le cadre d'une révision du PPRN actuel.

Nous venons d'être informés que l'enquête publique déjà reportée pour se tenir du 29 mars au 12 mai 2011 doit être encore reportée afin de permettre la réalisation d'une étude complémentaire.

Sommaire

- Michel Esquetnet p 2
- Spécial PPRN p 3
- Chasse, Pêche, Environnement p 4 et 5
- Développement touristique, Culture p 6
- Social, Santé, Environnement p 7
- Commerce, Artisanat, PME
- Urbanisme, Travaux p 8